

Service émetteur : Direction
Affaire suivie par : Claude Rols
Courriel : clauderols@ars.sante.fr
Téléphone : 04 66 76 80 01
Réf. : [Avis_prefecture_abais_20210617.docx](#)
Date : 18/06/2021

Le directeur de la délégation départementale

à

Objet : Avis sanitaire sur des mesures visant à enrayer
la progression de l'épidémie de Covid-19

Madame la Préfète du Gard

Ref :

Je fais suite à votre demande dans laquelle vous sollicitez l'avis de l'Agence régionale de santé Occitanie sur les situations épidémiologique et sanitaire s'agissant de l'épidémie de COVID-19 dans le département du Gard.

1. Evolution des indicateurs épidémiologiques et sanitaires dans le département du Gard

Le dernier point régional épidémiologique de Santé Publique France indique, pour l'Occitanie, que la situation COVID-19 s'est grandement améliorée.

La situation gardoise présente des indicateurs inférieurs à la moyenne nationale.

Les données épidémiologiques, communiquées par Santé Publique France, pour le Gard et pour la période du 08 au 14 juin 2021, font état d'un taux d'incidence tous âges pour l'ensemble du département de 21,1 pour 100.000 habitants et d'un taux de positivité des tests de 0,90 % sur cette même période.

Il convient de souligner, s'agissant du taux d'incidence tous âges, que le seuil d'alerte se situe à 50, le seuil d'alerte renforcée à 150 et le seuil d'alerte maximale à 250. Le seuil d'attention pour le taux de positivité est estimé à 5 et le seuil d'alerte à 10.

La part du variant anglais est maintenue aux alentours de 90%.

Dans le même temps, la situation sanitaire dans sa traduction sur l'impact hospitalier et la médecine de ville s'améliore de façon ostensible.

La sollicitation des lits de réanimation ainsi que les lits de soins critiques est résiduelle ; au 17 juin 2021, seuls 13 patients sont concernés par une telle prise en charge dans le Gard.

2. Mesures envisagées

Au regard de ces données qui soulignent une circulation virale COVID 19 encore présente sur le territoire, il apparaît que les recommandations de respect des gestes barrière doivent être allégées.

Par ailleurs, l'augmentation du taux vaccinal de la population est très positive ; au 6 juin 2021, 40% de la population gardoise a reçu au moins une dose vaccinale.

Dans ce cadre, le port du masque doit être circonscrit sur l'ensemble du département en complément des autres gestes barrière ; les situations envisagées sont

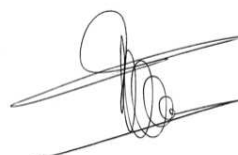
- sur les marchés de plein-air alimentaires et non-alimentaires, les brocantes et vide-greniers, foires et fêtes foraines, et les ventes au déballage ;
- pour tout rassemblement public générant un rassemblement important de population, dont les manifestations sur la voie publique, les festivals, les concerts en plein-air et les événements sportifs de plein-air ;
- aux abords des crèches, des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, dans un rayon de 50 mètres aux alentours, aux heures de fréquentation liées à l'entrée et à la sortie des élèves et des étudiants ;
- dans les transports publics et dans les espaces d'attente des transports en commun terrestres et aériens (abris bus, aérogares, quais des gares, quais des voix de trambus) ;
- aux abords des centres commerciaux dans un rayon de 50 mètres ;
- aux abords des lieux de culte dans un rayon de 50 mètres aux heures d'entrée et de sortie des offices ;
- au sein des espaces et des files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public.

Il est précisé que le masque doit obéir aux normes en vigueur (masques grand public, masques chirurgicaux mais pas de visières) et doit couvrir bouche et nez. Il est utile de se référer à l'avis du 18 et 20 janvier 2021 du Haut Conseil de la santé publique complémentaire de celui du 14 janvier et relatif aux mesures de contrôle et de prévention de la diffusion des nouveaux variants du SARS-CoV-2.

Elles ont vocation à s'appliquer sur l'ensemble du département du Gard à partir du 17 juin 2021 et pour une durée d'au moins 4 semaines.

Dans les conditions précédemment décrites, j'émet un avis favorable aux mesures envisagées.

Le directeur de la délégation départementale



Claude ROLS

